



Compte-rendu du groupe de travail Contrôle Fiscal du 29 juin 2015 : le contrôle fiscal à l'heure de l'austérité !

Ce groupe de travail avait à son ordre du jour les points suivants :

1. La contribution à l'audiovisuel public,
2. La mise en place des pôles déconcentrés du STDR (Service de traitement des déclarations rectificatives) ;
3. La programmation,
 - L'expérimentation des pôles de programmation interrégionaux,
 - Un point d'étape sur l'expérimentation du pilotage fonctionnel des BCR par la DIRCOFI Rhône Alpes Bourgogne,
4. La TVA : Task force – Data-mining,
5. Une démonstration de la base documentaire du contrôle fiscal.

Seuls les points sur la redevance audiovisuelle et la programmation ont pu être traités: Les autres points seront examinés lors d'un nouveau GT en septembre. Le CTR sur le contrôle fiscal devrait, lui, se tenir en octobre.

Réponses du chef de service du contrôle fiscal aux déclarations liminaires des organisations syndicales :

(CF : celle de la CGT Finances Publiques a été publiée sur le site <http://www.financespubliques.cgt.fr/> le 30 juin 2015).

Les résultats du Contrôle fiscal 2014 (20 milliards) annoncés par les ministres le 22 mai 2015 intègrent effectivement ceux du STDR (1,9 milliards). Sans cela, ils seraient en diminution par rapport à 2013 : plus de 480 millions € en moins ! Sont aussi en baisse les résultats du contrôle sur pièces et le nombre de propositions 3909 (en baisse pour la troisième année consécutive !).

Si les résultats sont en diminution, c'est en raison de la baisse des effectifs (suppressions d'emplois et vacances d'emplois) dans les services. « Il n'y a pas de miracle, avec moins d'agents, il y a moins de contrôle » nous a-t-on affirmé, sans état d'âme. Il est à signaler que le constat est identique en ce qui concerne le recouvrement.

Cela n'empêche pas le chef du contrôle fiscal de féliciter la communication des ministres. Selon celui-ci, il est normal que les résultats soient additionnés, puisque les déclarations déposées auprès du STDR le sont par « peur d'être pris ». (NDLR : c'est vrai de la plupart des déclarations et les montants des impôts sur le revenu ou sur les sociétés, pour ne citer qu'eux, ne sont pas pour autant comptabilisés dans les résultats du contrôle fiscal !). La CGT déplore que la diminution des résultats statistiques ne soit pas utilisée pour préserver les effectifs de la DGFIP.

Quant à la recherche/programmation, les 3 niveaux actuels (local, régional et national) auraient toujours toute leur place et il n'est pas question d'intégrer à terme les BCR aux DIRCOFI. Cependant, toujours selon le chef de CF, le renforcement des compétences des agents de BCR passe par les DIRCOFI.

Enfin, en réponse à la question de la CGT sur les annonces du directeur général en date du 26 juin 2015 sur les redéploiements des brigades de vérifications départementales vers les

Montreuil 10/07/2015

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

DIRCOFI, le chef du contrôle fiscal a répondu qu'ils étaient justifiés par la baisse des moyens et les évolutions des enjeux économiques. Les redéploiements se feraient sans qu'aucun vérificateur ne soit obligé de changer de résidence mais au gré des postes libérés (mutation du titulaire, départ à la retraite...).

La CGT, faisant valoir que les promesses n'engageaient que ceux qui les croient, a rappelé qu'un tel engagement de ne faire bouger personne avait été pris à propos de la généralisation des PCR (Pôle de Contrôle des Revenus et Patrimoniaux). Or dans les Hauts de Seine celui-ci n'a pas été respecté ! La CGT a demandé une réponse à la lettre du 29 janvier 2015 de l'intersyndicale des Hauts de Seine au Directeur général. Elle était déjà intervenue sur ce sujet lors du GT du 3 mars 2015.

En conséquence, la CGT appelle les collègues à la plus grande vigilance face aux redéploiements qui se profilent.

La CGT a protesté contre la déprogrammation au dernier moment du groupe de travail sur les frais de déplacements qui devait se tenir aussi le 29 juin.

Dernier point, le chef de service du contrôle fiscal a enfin accepté que la question de la défense, de la sécurité et de la santé des acteurs du contrôle fiscal soit à l'ordre du jour du prochain groupe de travail en septembre 2015.

LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE

La CGT a rappelé son inquiétude quant à l'avenir du corps de contrôle de la redevance en revenant sur l'absence de réponse relative aux cartes de commissionnements des agents de contrôle. La réponse de la DG est remise en mains propres aux représentants de la CGT.

M. SIVIEUDE, chef du contrôle fiscal, a présenté MM BEES et FIRMANEL, auditeurs et rédacteurs du rapport à venir sur l'avenir de la redevance, en précisant que leur travail n'était pas encore terminé.

Ceux-ci ont précisé leur démarche. Ils ont rencontré les services de contrôle d'une dizaine de départements en plus du pôle national redevance (POLRE) implanté à Toulouse avant d'établir le constat suivant :

1. Les effectifs sont insuffisants notamment au POLRE, alors qu'il n'y a pas de services dans 25 ou 28 départements.
2. De fait, la couverture territoriale est insuffisante avec seulement un peu plus de 160 agents chargés du contrôle. A cela, il faut ajouter le non-remplacement des départs en retraite des animateurs inter-régionaux.

3. Il y a donc une difficulté à remplir une mission parfois complexe. Cette difficulté est renforcée par le fait que les agents sont souvent livrés à eux-mêmes sans encadrement réel. Nationalement, cela se traduit par des méthodes de travail disparates avec une tendance à la baisse du nombre et de la qualité des contrôles.

4. Les agents consultés se disent « en souffrance » par rapport aux difficultés du contrôle sur place, leur isolement, l'insécurité parfois, le manque de résultats, etc

Le peu d'évolution des ancrages et un article 1605 du CGI n'ayant pas évolué, ont également été mis en avant.

Conclusion :

Les auditeurs font le constat que les agents des services de contrôle sont des agents compétents, mais démunis et isolés dans l'exercice de leurs missions. Cela rend nécessaire une réorganisation de ces services qui n'implique en aucun cas une fermeture des dits services. Pour ce faire, les idées suivantes sont avancées :

- « Dépoussiérer » l'article 1605 du CGI.
- Renforcer le pôle national de Toulouse en doublant ses effectifs. Ce service assurerait dorénavant tout le contrôle sur pièces des particuliers, et ce jusqu'à la production des 3950.
- Les services de contrôles deviendraient départementaux sur tout le territoire, rattachés aux Pôle Contrôle Expertise (PCE) avec l'idée de mieux cibler les contrôles.
- Les 15 cadres A « redevance » perdraient leur fonction de responsables de service, ce qui serait la « contre-partie » du maillage territorial.
- Faire évoluer l'outil, moderniser le contrôle et communiquer sur l'audiovisuel.
- Constituer un groupe de travail national portant sur les méthodes et l'orientation des contrôles.
- Refondre et homogénéiser tous les imprimés.
- Développer le contrôle des professionnels et maintenir néanmoins un contrôle sur place des particuliers en tant que nécessaire.

La CGT a rappelé qu'il n'y avait plus de contrôles chez les vendeurs depuis 2006, ce qui pose problème. Elle a souhaité, une nouvelle fois, revenir sur la délivrance d'une carte de commissionnement. M. SIVIEUDE a indiqué qu'un courrier nous était adressé depuis le matin même ! L'administration maintient sa position mais transmet néanmoins le dossier à RH pour un nouvel examen !

Il souhaite que l'ensemble des syndicats reçoivent les résultats de cet audit. Il explique que son entretien avec la commission des finances du Sénat a été constructive pour aller vers une évolution législative plus en phase avec le matériel audiovisuel actuel (tablette, smartphone, ordinateur portable,...). Il déplore le manque de communication en matière de redevance audiovisuelle et souhaite donc communiquer sur l'audiovisuel public.

La CGT est particulièrement dubitative sur les propositions avancées. La suppression du service de la redevance en 2005 avec le rattachement au service de recouvrement dans les trésoreries générales a été un grave coup porté contre la mission.

Le rattachement aux divisions du contrôle fiscal dans les DDFIP/DRFIP n'a été qu'une illusion avec une absence de carte d'agent commissionné comme les autres acteurs du contrôle fiscal et un flicage des contrôles organisés.

La redevance est un service de contrôle atypique qui va encore une fois subir une restructuration, sur fond de réduction drastique des moyens, avec un réel risque de dilution sinon de disparition dans les PCE.

C'est l'avenir de la mission qui est en péril !

LA PROGRAMMATION

Expérimentation Pôles de programmation à la DIRCOFI Nord et à la DIRCOFI Sud-Pyrénées

Cette expérimentation vient du constat que les PCE (Pôles Contrôles Expertise) aurait du mal à répondre pleinement aux objectifs de programmation sur le plan qualitatif du fait de la diversité de leurs missions, mais également d'un manque de compétence technique dans l'exploitation des outils d'analyse risque.

Les 2 directeurs des DIRCOFI Nord et Sud Pyrénées ont fait une présentation de l'expérimentation telle qu'ils l'envisagent dans leur direction.

En Sud Pyrénées, cette expérimentation se fera avec la DRFIP de Toulouse qui travaillera sur l'analyse risque et avec les DDFIP du Gers et du Tarn et Garonne qui, elles, travailleront sur des axes proposés pour effectuer une programmation de CFE pour ces 2 directions.

Dans le Nord, elle concernerait l'intégralité de l'inter-région. En effet, le travail est identique que l'on travaille pour une direction ou pour plusieurs. Un travail de mutualisation sera à effectuer.

Ces pôles travailleront en étroite collaboration avec la BEP.

Les listes ainsi obtenues seront accompagnées d'une note explicative. Les sociétés retenues feront soit l'objet d'un CFE, soit d'un CSP, soit de recherches complémentaires.

Le suivi et l'évaluation de ces critères sera important afin d'être réactifs et de valoriser les critères pertinents.

La CGT a rappelé qu'une meilleure formation des agents et une véritable politique de recrutement et d'emploi serait bien plus bénéfique aux PCE que leur mise en accusation sur la qualité de leur programmation. Il conviendrait surtout de tirer un bilan de leurs sous-effectifs et de leurs multiples tâches. Les agents des PCE ne sont pas les responsables des difficultés de la programmation. De plus, SIRIUS PRO et les applications informatiques ont des limites que l'analyse humaine aide à pallier.

Selon la DG, l'objectif de « professionnaliser » la programmation est d'apporter une valeur ajoutée avec une plus grande mutualisation entre les services. Il y a urgence à agir, toujours selon la DG, parce qu'il n'y a pas de visibilité à long terme. L'expérimentation doit se faire de façon pragmatique et être discutée en local.

Concernant l'organisation au 1er septembre 2015, les agents resteraient dans leur résidence d'affectation nationales (RAN) sous l'autorité du chef de la BEP. Toutefois, le regroupement à la DIRCOFI est revendiqué par la DIRCOFI Sud Pyrénées.

La fiche présentée pour ce GT indique ceci : « *dans un premier temps, les pôles fonctionneraient avec des inspecteurs de l'inter région (DIRCOFI et DD/DRFIP) qui seraient volontaires et conserveraient leur rattachement administratif à leur direction d'origine. L'équipe, installée dans les locaux de la DIRCOFI, serait encadrée par l'IP responsable de la BEP* ».

Bref, aucune analyse, ni aucun bilan sur la programmation ne sont établis mais une nouvelle proposition de restructuration sur fond de réduction des moyens est mise en place à titre expérimental dès le 1er septembre 2015.

Point sur l'expérimentation du pilotage des BCR par la DIRCOFI RAB

La recherche a une place primordiale dans la programmation, elle permet d'obtenir des informations non présentes dans les liasses fiscales. De plus, il est important que les BCR mutualisent entre elles.

La CGT a réitéré sa demande, faite dans la liminaire, sur la place de la DNEF dans l'animation et la documentation des BCR.

La DG a répondu que le pilotage de Pantin serait délicat puisque l'on demande aux BCR d'être au plus près du terrain. Un pilotage des BCR par la DNEF est donc exclu, cependant la DNEF doit avoir un rôle de soutien et d'appui. Mais le pilotage interrégional lui serait plus opérant. Comprenne qui pourra. Des marges d'initiatives doivent être laissées aux BCR au niveau local nous a-t-on affirmé.

En réponse à la question posée sur les « référents fraude », il a été indiqué qu'une note de cadrage allait être rédigée au vu de la modification de leurs missions.

M. SIVIEUDE a précisé que l'expérimentation du pilotage par la DIRCOFI donne satisfaction. Elle sera étendue et généralisée mais toujours sous la forme d'une expérimentation identique à celle menée à la DIRCOFI RAB.

Cette annonce a été faite à la fin de ce groupe de travail avec la volonté évidente de forcer la décision sans réel débat. Comment pourrions-nous être surpris ?

Enfin la CGT a relayé la pétition signée très massivement par les collègues des cinq BCR parisiennes pour le rétablissement du remboursement de leurs frais professionnels. En effet, la DRFIP Paris a rejeté, sans même informer les collègues concernés, les demandes

de remboursement des frais professionnels (3ème et 4ème trimestres 2014 !) et a annulé la prise en charge du remboursement à 100 % des zones 1 et 2 du Pass Navigo pour les frais de déplacements, toujours sans information.

Le service du contrôle fiscal a répondu qu'il allait se rapprocher du service RH de la direction générale pour examiner cette situation. La CGT ne peut qu'encourager cet effort de mutualisation entre services de la direction générale. Les frais professionnels (restaurant, achats sur internet...) inhérents à la fonction d'enquêteur doivent être remboursés intégralement par l'administration, de même que les frais de transport. Point barre !

Les suites du Groupe de Travail Contrôle Fiscal :

Un groupe de travail aura lieu en septembre 2015 avant le CTR pour examiner les points restés en suspens le 29 juin, à savoir les Services de Traitement des Données Rectificatives, le datamining, la Task Force et la nouvelle base documentaire dédiée au contrôle fiscal. La santé sécurité et les conditions de travail des agents du contrôle fiscal sera également à l'ordre du jour, sur notamment la demande insistante de la CGT.